

**Date :** Le 13 février 2016

**À :** Le Comité permanent des finances

**De :** Scott Newark LLB

**Objet :** Suggestions en prévision des consultations budgétaires de 2016

---

Comme je viens de terminer de passer en revue les Comptes publics, publiés annuellement, j'ai pensé faire part au Comité de quelques points qui pourraient l'intéresser dans le contexte des consultations budgétaires qu'il doit mener et du rapport qu'il doit préparer.

Essentiellement, en examinant de près les dépenses publiques, on remarque plusieurs postes budgétaires qui semblent constituer un gaspillage de fonds, un chevauchement, un frein à la productivité, des dépenses inappropriées et qui manifestement ne présentent pas un grand intérêt public, contrairement à d'autres initiatives, qui pourraient ne pas voir le jour en raison d'un manque de fonds. Bref, l'intérêt public serait bien servi si le gouvernement envisageait de façon proactive la réaffectation de fonds existants au lieu de simplement investir de l'argent frais dans les initiatives voulues. Cette approche repose sur des choix et une évaluation de l'intérêt pour le public des initiatives de financement.

Je dois ajouter que j'ai acquis de l'expérience dans l'application d'une telle approche lorsque je travaillais à l'Office des affaires des victimes d'actes criminels de l'Ontario. Cette approche s'est révélée efficace, car elle a permis d'accroître les services aux victimes en Ontario...sans qu'il soit nécessaire d'investir de l'argent neuf. Par expérience, je sais aussi qu'il ne s'agit pas d'un enjeu partisan, mais plutôt d'une situation où les dépenses deviennent régulières au fil du temps et elles ne sont donc pas remises en question afin d'évaluer la valeur pour le public des programmes ou des initiatives de financement. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne les dépenses au titre des transferts, des subventions et des contributions, spécialement au sein de Patrimoine Canada [1,2 milliard] et d'Affaires étrangères Canada [3,8 milliards).

Deux exemples précis me viennent en tête pour illustrer l'efficacité potentielle de cette approche.

Je suis certain que les membres du Comité sont au courant qu'une mine de potasse doit fermer ses portes à Sussex, au Nouveau-Brunswick, en raison de la chute du prix de cette matière première, ce qui occasionnera la perte de 400 emplois. Cette annonce a été faite alors que je passais en revue la dernière partie des Comptes publics, qui porte sur les subventions et contributions versées par les ministères et organismes gouvernementaux.

La potasse est bien entendu utilisée pour produire de l'engrais. Le gouvernement canadien verse au moins 2,5 milliards en subventions de toutes sortes pour des

programmes multilatéraux et bilatéraux, notamment des programmes de soutien agricole.

L'entreprise a fermé la mine de potasse en raison d'une diminution des profits attribuable à la baisse du prix de la potasse. Pourquoi ne pas calculer la somme nécessaire pour permettre à la mine d'être suffisamment rentable et de conserver les 400 emplois (50 millions?) et faire en sorte que le gouvernement du Canada achète la potasse (à un prix plus élevé que celui du marché) pour ensuite l'offrir à d'autres pays dans le cadre de l'aide internationale.

Cela pourrait se faire en commandant un examen en profondeur de l'ensemble des Comptes publics pour « trouver » les fonds nécessaires, qui pourraient provenir de plusieurs sources.

Nous fournirions ainsi l'aide étrangère nécessaire tout en créant et protégeant des emplois au Canada. Je crois que c'est ce qu'on appelle en termes comptables « gagner sur tous les tableaux ». Il s'agirait d'une approche EXTRÊMEMENT populaire auprès du public qui comporterait un réel avantage sans engendrer de coûts supplémentaires et qui permettrait d'apporter une aide étrangère plus efficace.

Le deuxième exemple serait le financement du Federal Peace Officers' Fund proposé récemment par le sénateur Bob Runciman. Il s'agit d'un fonds d'études post-secondaires destiné aux enfants d'agents de la paix fédéraux tués en service. Il s'agit d'un financement unique d'environ 10 millions, et, dans ce cas-là également, je suis certain qu'une analyse minutieuse des dépenses au titre des subventions, des transferts et des contributions de Patrimoine Canada [1,2 milliard] permettrait de trouver facilement des fonds utilisés actuellement à des fins beaucoup moins utiles et qui pourraient être réaffectés.

Il y aura presque assurément de la résistance à l'interne à l'égard d'une telle approche. Il faudrait par conséquent envisager diverses méthodes pour effectuer l'analyse.

\*confier à tous les cabinets des ministres la responsabilité de cibler annuellement des fonds de leur ministère qui pourraient être versés dans un « fonds de réaffectation » ou consacrés à une nouvelle initiative;

\*confier la responsabilité de cette tâche au Conseil du Trésor;

\*faire en sorte que les comités pertinents tiennent des séances visant à cibler des fonds pouvant être réaffectés;

\*élaborer une politique générale du Conseil du Trésor qui stipule que le financement des nouvelles initiatives implique une évaluation de la réaffectation des fonds et que la priorité sera accordée aux initiatives qui ne nécessitent pas d'argent neuf.

J'espère que cette proposition sera utile au Comité dans le cadre du travail important qu'il accomplit.